

Avis au public

Projets de plan d'action de lutte contre le bruit

Il est porté à la connaissance du public qui suite à l'approbation des avant-projets de plans d'action contre le bruit par le Conseil de Gouvernement en date du 25 septembre 2020, la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable a transmis par voie électronique en date du 30 septembre 2020 les quatre avant-projets de plan d'action de lutte contre le bruit "PAB-Aéroport", "PAB-Agglomération", "PAB-Axes ferroviaires" et "PAB-Axes routiers" à l'Administration Communale de Frisange.

Conformément à l'article 2 de la loi modifiée du 21 juin 1976 relative à la lutte contre le bruit, les quatre projets de plan d'action de lutte contre le bruit sont déposés pendant 60 jours, à **partir du 05 octobre 2020** auprès de la maison communale de et à Frisange, où toute personne peut en prendre connaissance **jusqu'au 03 décembre 2020** inclus pendant les heures normales d'ouverture. En outre, les projets de plan d'action de lutte contre le bruit peuvent être consultés sur le site www.emwelt.lu.

Conformément à la loi précitée, les personnes intéressées pourront formuler leurs observations, sous peine de forclusion, à l'égard des plan d'action pendant un délai de 60 jours à compter à partir du dépôt des projets. Les observations devront être présentées par écrit au collège des bourgmestre et échevins de la Commune de Frisange.

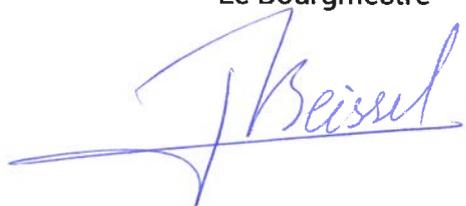
Outre la consultation des projets de plan d'action de lutte contre le bruit, le public peut participer à deux sessions d'information sous forme de "webinaires" aux dates suivantes:

- **19 octobre 2020 à 17h00** concernant les plans d'action "PAB – Axes ferroviaires", "PAB – Axes routiers" et "PAB – Agglomération"
- **20 octobre 2020 à 17h00** concernant le plan d'action "PAB – Aéroport"

Frisange, le 05 octobre 2020

Pour le collège des bourgmestre et échevins

Le Bourgmestre



Le Secrétaire ff

